

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREV
 A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
 TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

Envoyé en préfecture le 07/04/2021 259 TEOM
 Reçu en préfecture le 07/04/2021
 Affiché le 07/04/2021
 ID : 040-244000857-20210406-DEL2021YD070402-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES : 075 COTE LANDES NATURE

Bases exonérées sur délibération : 15 112
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>
 Coefficient : >>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 13 962 925
 Bases prévisionnelles d'imposition : 14 258 682

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	14 258 682	16,30 %	2.324.165 €

A MONT DE MARSAN, le 26 mars 2021 A
 Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
 PASCAL ANOULIES

, le
 Le Préfet,

A ESTETS, le 6 avril 2021
 Le Président,

R. JUYEL





COMMUNAUTE DE COMMUNES : 075 COTE LANDES NATURE

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	075 CASTETS	P	2 297 808
	150 LEON	P	3 019 891
	154 LEVIGNACQ	P	283 920
	155 LINXE	P	1 603 617
	157 LIT-ET-MIXE	P	2 203 629
	266 SAINT-JULIEN-EN-BORN	P	2 037 312
	276 SAINT-MICHEL-ESCALUS	P	400 794
	311 TALLER	P	341 774
	322 UZA	P	162 189
	326 VIELLE-SAINT-GIRONS	P	1 907 748